

SICAV SECURITY

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2021

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021

En notre qualité de commissaire aux comptes de « SICAV SECURITY », et en exécution de la mission prévue par l'article 8 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons réalisé l'examen limité des états financiers intermédiaires de « SICAV SECURITY », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers intermédiaires font apparaître un actif net totalisant 1.022.475 DT et un résultat net de la période allant du 1^{er} octobre 2021 au 31 décembre 2021 s'élevant à 7.502 DT.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation de ces états financiers intermédiaires conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité d'informations financières intermédiaires.

Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste à obtenir les informations nécessaires, principalement auprès des personnes responsables des aspects financiers et comptables et à mettre en œuvre des procédures analytiques ainsi que toute autre procédure d'examen appropriée. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes d'audit et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la société « SICAV SECURITY » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2021 ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période de 3 mois close à cette date conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée depuis l'exercice 2018 par la société « SICAV SECURITY » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion ne comporte pas de réserves à l'égard de ce point.

Autres obligations légales et réglementaires

Par référence à l'article 29 du code des OPC et l'article 02 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001, nous attirons l'attention sur le point suivant :

- Au cours du quatrième trimestre 2021, l'actif de la « SICAV SECURITY » a été employé en disponibilités, dépôts à terme et dépôts à vue à des taux qui dépassaient la limite maximale de 20% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001. Au 31 décembre 2021, ce taux est de l'ordre de 30,97%.
-

Le Commissaire aux Comptes :

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES ASSOCIES -MTBF

Mohamed Lassaad BORJI

BILAN
ARRÊTÉ AU 31-12-2021
(Exprimé en Dinar Tunisien)

En TND		31/12/2021	31/12/2020
<u>ACTIF</u>			
AC1 - Portefeuille titres		706 719	755 569
AC1a Actions, valeurs assimilées et droits attachés	4.1	180 548	311 719
AC1b Obligations et valeurs assimilées	4.2	526 171	443 850
AC2 - Placements monétaires et disponibilités		317 064	417 165
AC2a Placements monétaires	4.4	221 763	221 623
AC2b Disponibilités		95 301	195 542
AC3 - Créances d'exploitation		-	-
AC4 - Autres actifs		-	-
Total Actif		1 023 783	1 172 734
<u>PASSIF</u>			
PA1 Opérateurs créditeurs	4.6	1 034	1 278
PA2 Autres créditeurs divers	4.7	274	301
Total Passif		1 308	1 579
<u>ACTIF NET</u>			
CP1 Capital	4.8	982 349	1 124 680
CP2 - Sommes distribuables		40 126	46 475
CP2a Sommes distribuables des exercices antérieurs		11	15
CP2b Sommes distribuables de la période		40 115	46 460
Actif Net		1 022 475	1 171 155
Total Passif et Actif Net		1 023 783	1 172 734

ETAT DE RESULTAT
POUR LA PERIODE DU 01-01-2021 AU 31-12-2021
(Exprimé en Dinar Tunisien)

En TND			Période du 01/10/2021 au 31/12/2021	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021	Période du 01/10/2020 au 31/12/2020	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
PR1	Revenus du Portefeuille Titres	4.3	9 550	38 866	8 214	39 075
PR1a	Dividendes		-	7 561	-	8 363
PR1b	Revenus des obligations et valeurs assimilées		9 550	31 305	8 214	30 712
PR2	Revenus des placements monétaires	4.5	4 015	15 040	3 815	17 735
Total Revenus des Placements			13 565	53 906	12 029	56 810
CH1	Charges de gestion des placements	4.9	(3 057)	(12 197)	(3 628)	(12 885)
Revenus Nets des Placements			10 508	41 709	8 401	43 925
CH2	Autres charges	4.10	(347)	(1 417)	(427)	(1 629)
Résultat d'Exploitation			10 161	40 292	7 974	42 296
PR4	Régularisation du résultat d'exploitation		-	(177)	3 765	4 164
Sommes distribuables de la Période			10 161	40 115	11 739	46 460
PR4	Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	177	(3 765)	(4 164)
	Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres		(2 659)	414	(29 167)	(77 099)
	Frais de négociation de titres		-	(489)	(777)	(1 167)
	Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres		-	(14 853)	20 421	78 041
Résultat Net de la Période			7 502	25 364	(1 549)	42 071

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
POUR LA PERIODE DU 01-01-2021 AU 31-12-2021
(Exprimé en Dinar Tunisien)**

		Période du 01/10/2021 au 31/12/2021	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021	Période du 01/10/2020 au 31/12/2020	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
En TND					
AN1 -	<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	7 502	25 364	(1 549)	42 071
AN1a -	Résultat d'exploitation	10 161	40 292	7 974	42 296
AN1b -	Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	(2 659)	414	(29 167)	(77 099)
AN1c -	Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	-	(14 853)	20 421	78 041
AN1d -	Frais de négociation de titres	-	(489)	(777)	(1 167)
AN2 -	<u>Distribution de dividendes</u>	-	(39 841)	-	(41 690)
AN3 -	<u>Transactions sur le capital</u>	-	(134 203)	114 370	37 273
AN3a	Souscriptions	92 548	367 641	361 673	770 176
CSS	Capital	90 436	358 636	350 793	745 294
RSNDS	Régularisation des sommes non distribuables	(1 448)	(3 670)	(2 268)	174
RSD	Régularisation des sommes distribuables	3 560	12 675	13 148	24 708
AN3b	Rachats	(92 548)	(501 844)	(247 303)	(732 903)
CSR	Capital	(90 436)	(486 905)	(238 504)	(704 456)
RSNDR	Régularisation des sommes non distribuables	1 448	4 536	584	(2 911)
RSD	Régularisation des sommes distribuables	(3 560)	(19 475)	(9 383)	(25 536)
Variation de l'actif net		7 502	(148 680)	112 821	37 654
AN4 -	<u>Actif net</u>				
AN4a	Début de période	1 014 972	1 171 155	1 058 334	1 133 501
AN4b	Fin de période	1 022 475	1 022 475	1 171 155	1 171 155
AN5 -	<u>Nombre d'actions</u>				
AN5a	Début de période	56 389	63 648	57 310	61 343
AN5b	Fin de période	56 389	56 389	63 648	63 648
Valeur liquidative		18,133	18,133	18,400	18,400
AN6 -	<u>Taux de rendement annualisé (%)</u>	2,94%	2,52%	(1,43%)	3,70%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1- PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV SECURITY est une société d'investissement à capital variable mixte de type distribution, régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation des codes des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 13 juillet 1998, et a reçu l'agrément du ministre des finances en date du 4 octobre 1997.

La SICAV a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation exclusive de ses fonds propres. Elle a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 16 juillet 1999 sous le n°99.363.

La gestion de la SICAV est confiée à la société d'intermédiation en bourse « COFIB CAPITAL FINANCES ». Le dépositaire exclusif des actifs de la SICAV est la banque « ATB ».

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 décembre 2021 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2 Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués des titres admis à la cote et des titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2021 ou à la date antérieure la plus récente pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative au 31 décembre 2021 pour les titres OPCVM.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société SICAV SECURITY figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31 décembre 2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 »

La société SICAV SECURITY ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.3 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Note sur les actions et valeurs assimilées :

Les actions et valeurs assimilées totalisent au 31 décembre 2021 un montant de 180.548 DT se détaillant comme suit :

Titres	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% de l'Actif Net
Actions		61 617	152 381	14,90%
DELICE HOLDING	900	9 990	13 446	1,32%
ADWYA	1 940	8 947	9 031	0,88%
CARTHAGE CEMENT	3 100	5 115	4 095	0,40%
ICF	70	5 019	5 606	0,55%
ONE TECH HOLDING	600 (*)	4 900	5 202	0,51%
SOTIPAPIER	1 000	4 800	5 656	0,55%
TELNET HLDING	600	5 100	4 968	0,49%
SFBT	5 000	8 186	91 045	8,90%
UIB	850	9 560	13 332	1,30%
Titres OPCVM		27 309	28 167	2,75%
CAP OBLIG SICAV	263	27 309	28 167	2,75%
Total		88 926	180 548	17,66%

(*) Courant le quatrième trimestre 2021, la société *ONE TECH HOLDING* a effectué une augmentation de capital par incorporation de réserves suite à laquelle *SICAV SECURITY* a reçu 200 actions gratuites.

4.2 Note sur les obligations et valeurs assimilées

Les obligations et valeurs assimilées totalisent au 31 décembre 2021 un montant de 526.171 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% de l'Actif Net
Emprunts d'Etat		237 500	243 455	23,81%
EMP NAT 2014 Cat C/3	1 000	37 500	38 517	3,77%
EMP NAT 2021-2 Cat B	2 000	200 000	204 938	20,04%
Emprunts des sociétés		269 900	282 716	27,65%
Attij Leasing 2019/1	700	42 000	44 076	4,31%
ABC Tunisie 2020/1	750	60 000	62 792	6,14%
BTE 2016	550	11 000	11 609	1,14%
CIL 2017/2	250	10 000	10 509	1,03%
HL Sub 2018/1	200	8 000	8 318	0,81%
HL 2017/3	550	22 000	23 312	2,28%
HL 2018/2	200	12 000	12 909	1,26%
HL 2020/2	500	40 000	40 454	3,96%
TL Sub 2018	665	39 900	43 135	4,22%
TL 2017/1	250	5 000	5 172	0,51%
UIB 2009/1	500	20 000	20 430	2,00%
Total		507 400	526 171	51,46%

Le détail des mouvements intervenus au niveau des obligations et valeurs assimilées au cours du quatrième trimestre 2021 est le suivant :

Désignation	Coût d'acquisition au 01/10/2021	Acquisition	Remboursement ou cession	Coût d'acquisition des titres cédés / Remboursées	Plus ou moins-values réalisées	Coût d'acquisition au 31/12/2021
Emprunts de sociétés	55 000	-	15 000	15 000	-	40 000
HL 2016/2	5 000	-	5 000	5 000	-	-
HL 2020/2	50 000	-	10 000	10 000	-	40 000
Total	55 000	-	15 000	15 000	-	40 000

4.3 Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 9.550 DT pour la période allant du 1^{er} octobre 2021 au 31 décembre 2021 et s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01/10/2021 au 31/12/2021	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021	Période du 01/10/2020 au 31/12/2020	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
Revenus des actions (Dividendes)	-	7 561	-	8 363
Revenus des emprunts d'Etat	4 028	7 131	640	2 836
Revenus des emprunts des sociétés	5 522	24 174	7 574	27 876
Total	9 550	38 866	8 214	39 075

4.4 Note sur les placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent au 31 décembre 2021 à 221.763 DT et s'analysent comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% de l'Actif Net
PLT 31-01-2022 ATB 3 mois à 7,24%	110	110 000	111 065	10,86%
PLT 21-02-2022 ATB 3 mois à 7,24%	110	110 000	110 698	10,83%
Total	220	220 000	221 763	21,69%

4.5 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 4.015 DT pour la période allant du 1^{er} octobre 2021 au 31 décembre 2021 et représentent le montant des intérêts courus et/ou échus sur les placements à terme. Ils s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01/10/2021 au 31/12/2021	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021	Période du 01/10/2020 au 31/12/2020	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
Revenus des placements à terme	4 015	15 040	3 815	17 735
Total	4 015	15 040	3 815	17 735

4.6 Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend la somme due par SICAV SECURITY au gestionnaire COFIB CAPITAL FINANCES. Elle s'élève à 1.034 DT au 31 décembre 2021 contre 1.278 DT au 31 décembre 2020.

4.7 Note sur les autres créditeurs divers

Ce poste comprend les sommes dues au titre de la redevance du CMF, la TCL ainsi que la retenue à la source. Le détail de ce poste est le suivant :

Désignation	Valeur au 31/12/2021	Valeur au 31/12/2020
TCL à payer	11	22
Retenue à la Source	171	172
Redevance CMF	92	107
Total	274	301

4.8 Note sur le capital

La variation de l'actif net de la période du 1^{er} octobre 2021 au 31 décembre 2021 s'élève à 7.503 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Variation de la part Capital	(2 659)
Variation de la part Revenu	10 161
Variation de l'Actif Net	7 502

Les mouvements sur le capital au cours du quatrième trimestre 2021 se détaillent ainsi :

	Capital au 30/09/2021	Souscriptions réalisées	Rachats effectués	Capital au 31/12/2021
Montant	996 411	90 436	(90 436)	996 411(*)
Nombre de titres	56 389	5 118	5 118	56 389
Nombre d'actionnaires	40	1	2	39

(*) Il s'agit de la valeur du capital évaluée sur la base de la part capital au 01/01/2021. La valeur du capital en fin de période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de la période (du 01/01/2021 au 31/12/2021).

Ainsi la valeur du capital en fin de période est déterminée comme suit :

Désignation	31/12/2021
Capital sur la base part de capital de début de période	996 411
Variation des +/- values potentielles sur titres	414
+/- values réalisées sur cession de titres	(14 853)
Frais de négociation de titre	(489)
Régul des sommes non distribuables de la période	866
Capital au 31.12.2021	982 349

4.9 Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 01/10/2021 au 31/12/2021	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021	Période du 01/10/2020 au 31/12/2020	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
Rémunération du Gestionnaire	3 057	12 197	3 628	12 885
Total	3 057	12 197	3 628	12 885

La convention de gestion, conclue entre SICAV SECURITY et COFIB CAPITAL FINANCES, prévoit la facturation d'une commission de gestion de 1% HT calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net et payée mensuellement. La commission de gestion au titre du quatrième trimestre 2021 s'élève à 3.057 DT TTC.

Par ailleurs, il est à noter que les rémunérations du dépositaire et du commissaire aux comptes sont à la charge du gestionnaire « COFIB CAPITAL FINANCES ».

4.10 Note sur les autres charges

Ce poste enregistre les charges relatives à la redevance versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net, la charge TCL, ainsi que les autres impôts et taxes.

Désignation	Période du 01/10/2021 au 31/12/2021	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021	Période du 01/10/2020 au 31/12/2020	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
Redevance CMF	257	1 025	305	1 083
TCL	60	260	72	296
Autres impôts et taxes	30	132	50	250
Total	347	1 417	427	1 629